

Conseil fédéral
7 et 8 juin 2010

CETTE ÉCOLE QUE NOUS VOULONS



« On peut se demander si l'école privée est un symptôme de la crise de l'école publique, ou si elle n'en est pas la cause. Il semble qu'elle soit un peu des deux : les parents optent pour le privé pour des raisons dont il est difficile de contester la légitimité; mais en même temps, ce qui apparaît comme une solution individuelle légitime, lorsque multiplié à grande échelle, a des conséquences inquiétantes pour le réseau public. Faut-il intervenir pour faciliter la tendance relativement lourde, ou au contraire chercher une manière plus juste de combiner la liberté de choix de l'école et une justice scolaire qui assure à tous une éducation de qualité minimale, minimise la hiérarchisation des établissements et réduise les écarts entre types d'écoles? Manifestement, le Québec n'a pas trouvé de solution à ce problème et il semble engagé sur une pente dangereuse. À moyen terme, on peut en effet craindre la création d'écoles ghetto, l'écroulement du réseau public et donc une émulation difficile pour celles et ceux qui y restent, un regard constamment négatif sur le réseau public et une désaffectation envers les carrières en enseignement (au public), etc.

Le Québec, ou à tout le moins le Québec urbain, est à la croisée des chemins : il a accepté historiquement le privé pour des raisons religieuses, et il reconnaît la valeur de la concurrence au sein du réseau public et entre les réseaux public et privé. Renverser cette tendance et adopter une politique de non-financement du privé et intégrer le privé au public, comme le recommandait la commission des États généraux de l'éducation en 1996, demanderait un courage politique qu'on ne voit pas poindre à l'horizon. »

Jean-Guy Blais, Pierre-David Desjardins et Claude Lessard,
Il faut voir les choses autrement, IREC 2010, p. 49

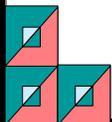


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
L'ÉCOLE PRIVÉE AU QUÉBEC : UN BREF ÉTAT DES LIEUX ...	9
Effectifs étudiants, sélection et réussite.....	11
Le financement des écoles privées	13
L'enseignement privé, ailleurs qu'au Québec	14
QUELQUES OBSTACLES À UN DÉBAT CONSTRUCTIF	15
L'éducation : un choix?	15
Dans la vraie vie : un choix parental individuel	17
<i>Small is beautiful</i>	18
POUR UN SYSTÈME PUBLIC INTÉGRAL.....	21
<i>Le système public doit être le seul auquel l'État se consacre</i>	21
CONCLUSION - CETTE ÉCOLE QUE NOUS VOULONS	27
ANNEXE 1	29
ANNEXE 2	31
BIBLIOGRAPHIE	33

Introduction

Le texte qui suit se situe dans le droit fil des débats du 28^e Congrès de la FNEEQ, tenu au Château Mont Sainte-Anne, en juin 2009. Le financement de l'école publique et, partant, celui du réseau d'écoles privées, a été souvent évoqué au cours des discussions. Un mandat formel de sensibilisation et d'échanges avec d'autres organisations syndicales a été donné et dans ce cadre, il fut suggéré de faire le point et d'explicitier plus complètement les positions de la FNEEQ sur l'école privée dans un texte déposé au Conseil fédéral.

La préoccupation que traduit cette suggestion est tout à fait légitime. Le débat sur l'école privée est récurrent dans la société québécoise. Jamais tranché, il revient périodiquement sur la scène, soulevant chaque fois les mêmes passions et les mêmes échanges enflammés.

Un moratoire sur les écoles privées avait été décrété par le Parti Québécois dans les années 80; il devait empêcher la prolifération de ces écoles et consacrer le caractère public et universel de notre système d'éducation. Ce moratoire n'a duré que quelques années, le Parti Libéral l'ayant ensuite abrogé.

À la suite des **États généraux sur l'éducation** – la dernière vaste réflexion collective faite là-dessus au Québec, au milieu des années 90 – le premier chantier identifié dans le rapport final des commissaires s'intitulait *Remettre l'école sur ses rails en matière d'égalité des chances*. Admettant ainsi que la démocratisation souhaitée par le *Rapport Parent* était loin d'être achevée, le rapport préconisait :

- de mettre un frein à la stratification des écoles primaires et secondaires en s'assurant que la priorité soit accordée à la relance des écoles publiques;
- un moratoire sur l'ouverture d'établissements privés;
- une diminution progressive des subventions accordées à ce réseau;
- la fin des pratiques de sélection dans les écoles publiques durant la période de scolarité obligatoire.¹

La FNEEQ a été d'accord avec ces recommandations. Pour diverses raisons, tous les congrès et conseil fédéraux ne sont pas explicitement revenus sur la question de l'école privée depuis, mais les positions fédérales, même si elles ont pu s'enrichir au fil des ans, notamment quant à la manière d'intégrer au public les écoles privées, n'ont pas été modifiées quant à leur fondement : la FNEEQ milite toujours pour un système d'éducation intégralement public.

¹ *Rénover notre système d'éducation: dix chantiers prioritaires*, Rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation, Québec, 1996, p.10.

En 2005, suite au dépôt par le comité école et société d'un texte intitulé *Le financement public de l'école privée*, le Conseil fédéral réaffirmait **son engagement en faveur d'un seul réseau d'éducation public pour toutes et tous**. Les inquiétudes des syndicats du regroupement privé trouvaient par ailleurs écho dans les recommandations de ce même conseil, qui prenait position **pour une intégration, par conversion, des établissements privés au secteur public, dans le respect des droits des enseignantes et des enseignants qui y œuvrent**. Ce faisant, il **s'opposait explicitement à la réduction graduelle du financement des écoles privées**.

Un an plus tard, à la lumière d'une réflexion sur la mission de l'école et plus particulièrement sur la sélection scolaire, y compris celle que pratiquent certaines écoles publiques, le Congrès fédéral ajoutait que, **de manière générale, la mission d'éducation auprès de la jeunesse québécoise devait être équitablement prise en charge par toutes les écoles**.

À partir de juin 2007, la FNEEQ a beaucoup travaillé dans le cadre d'une coalition qu'elle avait initiée et qui devait mener à l'adoption, par onze organisations syndicales du milieu de l'éducation, du *Manifeste pour faire de l'éducation publique une priorité au Québec*. Juste avant les discussions finales sur ce manifeste, le Conseil fédéral de juin 2008 adoptait une proposition qui résumait ainsi les choses ² :

Le système public doit être le seul auquel l'État se consacre. Les pratiques de sélection des étudiants au primaire et au secondaire, fondées sur les résultats scolaires, doivent être interdites tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé. Dans cet esprit de recherche d'une école de qualité pour toutes et tous qui soit affranchie de toute forme de sélection, il faut mettre un terme aux subventions publiques des écoles privées en intégrant progressivement les établissements privés au système public, dans le respect des personnels en place et sans préjudice aucun pour ces derniers au cours d'une phase de transition.

* * * * *

Même si le Québec, à l'égard de la présence du secteur privé en éducation, résiste encore à l'invasisseur, à l'image du village gaulois (presque...), il faut admettre que nous vivons dans un contexte nord-américain où les pressions du « moins d'État » sont énormes, et la présence d'intérêts privés en éducation de plus en plus agressive. Chez nos voisins du Sud, dont on ne niera pas l'influence à l'ère des Harper et compagnie, des sommes colossales d'argent public sont détournées directement et légalement vers le privé, via une gestion des écoles dites « à charte » gérées par des compagnies privées. Ainsi, dans plusieurs États, nous sommes aux antipodes de l'éducation conçue comme un bien public.

² Cette position n'a pas été intégralement reprise dans le Manifeste; certaines organisations syndicales ne la partagent pas... du moins, pour l'instant!



La crise économique récente, mettant à jour les turpitudes du capitalisme sauvage, n'a rien changé. La droite dispose de beaucoup de moyens, contrôle les médias de masse et donc, en bonne partie, le débat public. Les lobbyistes de tous poils mènent le bal et les charges du secteur privé envers l'éducation se multiplient; la *IXe Conférence trinationale pour la défense de l'école publique*, au mois de mai dernier, l'a amplement démontré.

Déjà, l'éducation prend une place toute particulière dans les sociétés modernes, compte tenu de l'évolution sociale qui la rend, pour les individus, de plus en plus fondamentale. La question de l'école publique et de l'école privée, déjà au cœur du débat sur le rôle et les responsabilités de l'État, en prend une importance encore plus grande.

À la FNEEQ, ce débat a une résonance plus particulière, puisque notre Fédération regroupe plus d'une trentaine de syndicats d'enseignantes et d'enseignants d'écoles privées. Nous avons toujours eu une position claire en faveur de l'école publique et il n'y a là aucune contradiction avec la présence pleine et entière, dans nos rangs, de syndicats du secteur privé. Les enseignantes et les enseignants qui œuvrent quotidiennement dans les établissements privés ont droit, comme tous les autres, à des conditions de travail décentes; elles et ils ont le droit de se prémunir contre l'arbitraire patronal et de voir leur travail reconnu à sa juste valeur.

Cela dit, ne serait-ce qu'au niveau des perceptions, un malaise subsiste et les positions adoptées par la FNEEQ ne sont pas toujours bien reçues lorsqu'elles « percolent » jusqu'aux membres de la base dans ces syndicats. Le besoin d'explicitement ces positions se conjugue à l'utilité de mettre périodiquement à jour nos idées sur les grandes questions qui interpellent le monde de l'éducation : le présent texte veut y contribuer.

Nous évoquerons brièvement, dans une première partie, l'état actuel des choses en regard de l'enseignement privé au Québec. Une étude exhaustive de cette situation sortirait du cadre fixé, mais il importe cependant de planter le décor.

Nous aborderons ensuite quelques difficultés qui rendent laborieux un débat serein sur l'école privée, pour bien camper le terrain sur lequel nous croyons que s'inscrivent les positions de la FNEEQ. Nous exposerons finalement les motifs principaux de ces dernières, pour que leur sens soit le plus clair possible.

Cette contribution du comité école et société à la réflexion fédérale n'a donc d'autres ambitions que d'enrichir cette dernière.

L'école privée au Québec : un bref état des lieux

La plus grande prudence s'impose lorsque vient le temps de déterminer le nombre exact d'établissements du réseau privé d'éducation au Québec. En effet, les critères de comptabilisation peuvent varier, notamment dans le cas d'établissements offrant des services dans les deux langues officielles. On peut toutefois estimer qu'en 2006-2007, il y avait entre 317 à 324 écoles privées sur le territoire québécois, tous niveaux confondus.

Selon les indications du MELS pour cette année-là, 182 écoles privées étaient agréées aux fins de subventions, dont les deux tiers concentrés dans la grande région de Montréal (Laval et la Montérégie). L'effectif scolaire de ces 182 écoles représente plus de 90 % de celui du secteur privé au complet. Autrement dit, bien que moins de la moitié des écoles privées soient subventionnées, la très grande majorité des étudiants fréquente le réseau qui est subventionné.

Il faut ajouter au nombre d'écoles privées agréées, 10 établissements spécialisés qui accueillent exclusivement des étudiants handicapés, ou en difficulté d'apprentissage ou de comportement (EHDA) ³, au primaire et au secondaire. Elles sont organisées sur des bases interrégionales et tiennent compte de la dualité des langues d'enseignement, caractéristique propre au Québec. Elles bénéficient d'un plein financement étatique.

Sans entrer dans une catégorisation très formelle, on peut constater que les visages des institutions privées sont multiples. Certaines écoles ont une vocation ouvertement confessionnelle, d'autres relèvent de philosophies dites alternatives (celle de Rudolf Steiner, par exemple), d'autres encore se distinguent par l'accent mis sur l'apprentissage d'une langue. Certaines sont unisexes alors que d'autres établissements se différencient par la concentration ethnique de leurs effectifs étudiants. À cela, il faut ajouter le cas des écoles juives et de celles qui dérogent – ouvertement ou non – aux programmes d'État et qui font parfois les manchettes des journaux.

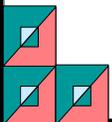
Plus de 125 200 étudiants fréquentaient une maison d'enseignement privée pour l'année scolaire 2007-2008. Ces effectifs scolaires étaient distribués de la manière suivante : 70 % des étudiants fréquentaient une école secondaire, 25 % une école primaire et 5 % étaient inscrits au préscolaire. Le total des effectifs scolaires du réseau privé représentait 12 % de l'ensemble de la population étudiante québécoise, c'est donc dire que 88 % des étudiants fréquentaient l'école publique. Il faut toutefois relever une augmentation de 2,2 % de fréquentation du réseau privé depuis 2001, et ce, même si les tendances démographiques sont à la baisse ; le MELS anticipe une baisse de 7,7 % des effectifs totaux du primaire et du secondaire d'ici 2010. Comme on peut le constater dans le tableau suivant, ce sont les effectifs du secteur public qui sont à la baisse, alors que la fréquentation au secteur privé, elle, est à la hausse. La cause de cette baisse de fréquentation des écoles publiques relève d'une baisse démographique, mais elle est aussi attribuable en partie au choix, fait par davantage de parents, d'inscrire leur enfant à l'école privée.

³ Voir le tableau à l'annexe 1.

Évolution de la fréquentation du secteur privé au Québec 2001-2008 ⁴				
ANNÉES	PUBLIC		PRIVÉ	
	Nombre d'élèves	%	Nombre d'élèves	%
2001-2002	1 009 275	90,3 %	108 367	9,7 %
2002-2003	1 001 081	90,0 %	111 726	10,0 %
2003-2004	989 838	89,6 %	115 200	10,4 %
2004-2005	978 514	89,2 %	118 441	10,8 %
2005-2006	964 184	88,8 %	121 677	11,2 %
2006-2007	947 002	88,4 %	124 108	11,6 %
2007-2008	925 688	88,1 %	125 271	11,9 %

Source : MELS, Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes, DCS – octobre 2008.

Les régions de Montréal et de la Montérégie regroupaient 59 % des écoles privées sur leur territoire, accueillant 60 % de la population scolaire de ce réseau dans leur région. Il n'y a pas d'écoles privées en Gaspésie, aux Iles-de-la-Madeleine, en Abitibi-Témiscamingue et dans le Nord-du-Québec. La répartition des écoles et des effectifs du réseau public est évidemment concentrée aussi dans les grandes villes, mais dans une proportion moindre. Au public, 35 % des écoles et 39,5 % des étudiants sont concentrés à Montréal et en Montérégie. ⁵



⁴ Source : MELS, Effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes, DCS – octobre 2008.

⁵ Ces chiffres sont tirés d'une étude menée pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, publiée en février 2007, par Bernard Vermot-Desroches, professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, en collaboration avec Claire Verret de la Durantaye, professeure et Izold Guihur, professionnelle de recherche.

Effectifs étudiants, sélection et réussite

Le réseau public est fréquenté par 49 % de filles, alors que le réseau privé en attire 52 %. Ces garçons et ces filles obtiennent un diplôme dans une plus grande proportion au secteur privé qu'au secteur public. On ne note pas de différence significative au niveau de la langue d'enseignement entre les deux réseaux, le français étant à 87 % contre 13 % pour la langue anglaise.

Les parents de ces étudiants ont généralement un revenu familial plus élevé que la moyenne et une scolarité de niveau collégial ou universitaire. Une étude de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) PISA, datant de 2000, montre que les parents d'étudiants au réseau privé sont à 23,5 % des propriétaires, à 31,6 % des professionnels et à 23,9 % des professionnels libéraux.⁶

Sur quelle base ces étudiants sont-ils admis à l'école privée, aux niveaux primaire et secondaire? Il est bien difficile de tracer un portrait de l'état de la situation concernant la sélection pratiquée par les institutions privées, aucune étude exhaustive n'ayant été réalisée sur la question à notre connaissance ; tout indique cependant que le niveau de sélection soit très variable d'un établissement à l'autre. La sélection est une pratique très répandue, mais sans être absolument systématique. Elle dépend du contexte et des besoins des établissements et doit probablement être mise en lien avec la réputation des écoles elles-mêmes. Un sondage, commandé par la Fédération des établissements d'enseignement privé (FEEP), fait grand état du lien entre le manque d'espace des institutions privées et la sélection subséquente.⁷

⁶ Tiré de PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) dans la section EJET (Enquête auprès des jeunes en transition), publié par l'OCDE, 2000.

⁷ L'enquête de la FEEP, menée en 2005, montre que plusieurs établissements ont aujourd'hui des listes d'attente et que des demandes d'agrandissement ne sauraient tarder afin d'augmenter le nombre de places disponibles. C'est le cas dans l'Île de Montréal et dans certaines régions comme l'Outaouais, Lanaudière et les Laurentides. Cette enquête a rejoint 124 établissements ; elle donne une description détaillée de tous les répondants. Il en ressort que 50 % des écoles affichent complet ou refusent des élèves ; 56 de ces établissements refusent plus de 10 inscriptions, alors que quelques écoles refusent un nombre d'élèves supérieur de deux ou trois fois leur capacité totale. L'enquête ne distingue cependant pas les familles qui font leur demande d'admission simultanément dans plusieurs établissements d'enseignement privé. L'étude fait état de 5 276 places refusées, sans distinguer le nombre d'élèves qui ont été effectivement refusés, faute de place. Dans d'autres écoles, on note l'existence de tests d'admission, mais peu (ou pas) de sélection, quand les demandes sont inférieures au nombre de places disponibles. In Bernard Vermet-Desroches, 2007.

Par ailleurs, une recherche menée pour la Fédération des établissements d'enseignement privés, en 2006 ⁸, et citée par Bernard Vermot-Desroches, indique que :

- **70,0 %** des jeunes qui se sont présentés aux examens d'admission en 1^{ère} secondaire pour septembre 2004 ont été admis ;
- **17,6 %** ont été refusés, faute de place ;
- **5,4 %** ont été refusés parce que les établissements ne disposent pas des ressources humaines pour répondre aux besoins particuliers de ces jeunes ;
- donc, **7 %** des candidates et des candidats auraient été refusés sur la base d'une sélection (résultats aux tests d'admission).

Une très grande prudence s'impose si l'on veut interpréter de telles données. Il existe probablement, par exemple, un certain effet de « pré-sélection » dans les écoles privées. Outre la question financière, qui déjà opère une certaine sélection socio-économique, on peut risquer que les parents qui décident d'inscrire leurs enfants à l'école privée accordent déjà, proportionnellement par rapport à la population en général, une importance assez grande à l'éducation. Dès lors, le contingent de jeunes qui se présente aux examens d'entrée des écoles privées n'est probablement pas statistiquement identique à la population scolaire en général.

Par ailleurs, certaines écoles du réseau public opèrent déjà, elles aussi, une certaine sélection avec l'arrivée et la multiplication des programmes spéciaux ⁹. En 2002, le Québec comptait un peu plus de 700 écoles publiques à vocation particulière – ou à volets particuliers – effectuant une sélection ; une augmentation de 75 % par rapport à 1998. ¹⁰

Nul besoin d'ajouter que fort peu d'étudiants handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA) fréquentent les institutions privées québécoises, exception faite des 10 écoles à vocation particulière dont nous avons fait état précédemment ¹¹. Toutefois, il existe aussi des mesures d'aide à la réussite dans les écoles privées ; elles prennent la forme de groupes plus restreints, de cursus allongés (les 2 premières années du secondaire en 3 ans) ou de cours d'appoint dans les matières de base.

⁸ *Documentation sur l'enseignement privé au Québec*, Fédération des établissements d'enseignement privés, février 2006 (Bernard Vermot-Desroches, op. cit. p.47).

⁹ Voir à ce sujet *Une école pour tout le monde*, Comité école et société, FNEEQ, 2006.

¹⁰ *Le financement public de l'école privée*, Comité école et société, FNEEQ, juin 2005, p.10.

¹¹ En ce qui concerne le réseau public, selon les données du MELS (2005), ce sont 7,85 % des élèves du primaire et 7,76 % des élèves du secondaire qui sont, soit handicapés, soit en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Au secteur public, ces élèves sont assez souvent intégrés aux classes régulières. Pour la région de Montréal, à titre d'exemple, 37,8 % des élèves du primaire et 30,7 % des élèves du secondaire dits « handicapés » sont déclarés intégrés en classe ordinaire.



Quant à la réussite :

- Les résultats pour l'ensemble des épreuves uniques de juin 2008 indiquent une moyenne de 70,8 % pour les étudiants du secteur public et de 80,2 % pour les étudiants du secteur privé.
- Le taux de réussite est de 81,6 % pour le secteur public et de 95 % pour le secteur privé. Sur la période de 2004 à 2008, ces taux sont à peu près stables dans le secteur privé (- 0,9 %) et à la baisse pour le secteur public (- 2,6 %).
- Pour la cohorte de 2003, le taux de diplomation est de 54,4 % (47,1 % garçons - 62,1 % filles) pour le public et de 85 % (80,6 % garçons - 89,9 % filles) pour le privé.

Le financement des écoles privées

Le système de santé constitue, à une hauteur de 50 % du budget environ, la principale dépense du Québec. L'éducation, quant à elle, représente près de 25 % des dépenses/investissements publics. Qu'en est-il du financement des écoles privées ?

Nous avons signalé plus haut que, sur environ 300 établissements privés, moins de 200 (65 %) sont agréés aux fins de subvention.

Cette subvention par étudiant est égale à environ 60 % de celle versée aux écoles du secteur public. Pour l'année 2009-2010, les institutions privées auraient reçu 3 272 \$ par étudiant du préscolaire, 2 997 \$ par étudiant du primaire et 3 865 \$ par étudiant du secondaire, ce qui représente 468,5 M\$. À cela, il faut ajouter des sommes de 159 \$ par étudiant du préscolaire et du primaire et 240 \$ par étudiant du secondaire, remises aux écoles à titre de valeur locative.¹²

Cela veut dire que, du moins en principe, les écoles privées ne devraient pas demander aux parents plus que le reste de la facture (le 40 % restant) en frais de scolarité. Est-ce le cas ? Pas nécessairement, puisque les écoles privées peuvent aller chercher des subventions dans d'autres ministères, recueillir des dons, générer des revenus par des entreprises auxiliaires ou disposer d'autres sources de revenus, comme par exemple des fondations¹³. Selon une étude de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE)¹⁴, il est très rare qu'un établissement privé facture aux parents le montant maximum autorisé.

¹² Il s'agit d'une subvention supplémentaire du gouvernement, conséquente aux espaces que les écoles privées lui évitent de louer.

¹³ Source : MELS - *Le financement scolaire public québécois*, 2009-2010.

¹⁴ *Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes !*, Fédération autonome de l'enseignement (FAE), octobre 2009, p.21.

En fait, la moyenne s'établit à 28 % plutôt qu'au 40 % auquel on pourrait s'attendre. Mais, ce taux peut varier beaucoup d'une école à l'autre : au Saguenay, on facture 39 % du montant autorisé en frais de scolarité, alors qu'il en coûte près de 84 % aux parents qui inscrivent leur enfant dans certaines écoles privées de la région montréalaise.

Cependant, la même étude de la FAE laisse croire à l'existence d'autres sources de financement public accessibles aux institutions privées, ce qui ferait en sorte que leur financement réel excèderait les 60 %.

« À ce financement direct du gouvernement du Québec, nous devons ajouter les subventions gouvernementales pour les infrastructures et les rénovations, les crédits d'impôt offerts pour les dons aux fondations des écoles. Pour l'année 2008-2009, ce montant versé aux fondations totalisait environ 50 M\$. De plus, il existe au niveau fédéral, la possibilité de remettre des reçus d'impôt pour les frais de cours liés à l'enseignement religieux. »¹⁵

À cela s'ajoute aussi la tarification de certains services éducatifs qui ne sont pas comptabilisés dans les frais de scolarité. C'est le cas notamment des frais pour la passation des examens d'admission, de ceux liés à l'achat de l'uniforme ou de cours privés, etc.

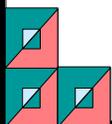
L'enseignement privé, ailleurs qu'au Québec

Qu'en est-il du financement du secteur privé dans les autres provinces canadiennes ? Quelle est la situation chez nos voisins du Sud ? Pouvons-nous y observer les mêmes tendances ?

Au Canada, quatre autres provinces financent publiquement des écoles privées. Il s'agit du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, où les taux de subventions oscillent entre 35 % à 65 %. Si les subventions sont les plus élevées au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique, c'est cependant chez nous que la fréquentation scolaire du réseau privé est la plus élevée. De la même manière, la fréquentation de ces écoles tend à augmenter au Canada, financement public ou pas. Ainsi, en 10 ans, l'Ontario a connu une augmentation de près de 55 %.

Si la fréquentation scolaire du réseau privé au Québec s'élevait à 11,9 % en 2007-2008, elle est sensiblement du même ordre aux États-Unis. Toutefois, le financement par des fonds publics se limite à 13 États sur 50. Un montant représentant 1 % ou moins des subventions versées aux écoles publiques pour le primaire et le secondaire sert à financer le secteur privé dans 11 États

¹⁵ Fédération autonome de l'enseignement (FAE), op.cit. p.24.



(contre 4,5 % au Québec, incluant le collégial et les universités). Par ailleurs, les écoles à charte – financées à 100 % par le public et dirigées par des organismes privés – accueillent environ 1 % des effectifs scolaires du primaire et du secondaire. Actuellement, le nombre d'écoles à charte est en hausse ¹⁶.

Pendant ce temps, les pouvoirs publics de la France et des Pays-Bas subventionnent de 60 % à 80 % leurs écoles privées. Le taux de fréquentation du réseau privé dans l'ensemble de l'Union européenne est de 20 %, soit le double de celui de notre province.

Quelques obstacles à un débat constructif

Le débat sur l'école privée est souvent très émotif. Déjà, l'éducation en général est un sujet sur lequel tout le monde a une opinion, souvent d'ailleurs très arrêtée. Qu'il s'agisse des principes ou des valeurs à inculquer aux enfants, ou des techniques éducatives permettant d'y arriver, de ce qu'il faut permettre ou interdire, il y a là un monde de possibilités et de points de vue, sujets inépuisables de conversations, de convergences et de divergences!

Dans un tel contexte, plusieurs obstacles rendent difficile une réflexion sereine sur l'école privée, réflexion qu'il importe beaucoup de placer sur le bon terrain, sous peine de la voir dériver vers de stériles confrontations. Nous évoquerons trois de ces obstacles: la question du choix des parents, le contexte habituel dans lequel il se pose, et finalement, la perception de notre position politique sur l'école privée comme une critique de ce qui s'y fait.

L'éducation : un choix?

Nous vivons dans un monde de consommation hautement individualisé, pourquoi l'éducation y échapperait-elle... surtout si le monde de l'éducation se présente lui-même – volontairement ou non – comme un marché?

Le droit à l'éducation est inscrit dans la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*. Mais pour plusieurs personnes, choisir *le type* d'éducation que recevront leurs enfants devrait aussi être un droit, qu'on relie plus ou moins explicitement à celui de la liberté politique, voire religieuse : les parents ont une liberté de conscience et de valeurs à promouvoir; dès lors, ils devraient pouvoir

.....
¹⁶ Surtout en Californie, par exemple, où l'État projette de convertir 250 écoles publiques en écoles à charte, dès l'an prochain.

étendre ces droits à l'éducation et ne pas se voir imposer, pour leurs enfants, la fréquentation d'une école particulière. Qu'il faille, au passage, payer ce droit de sa poche ne semble qu'un problème mineur, puisque ces personnes conviennent que les gouvernements ne peuvent subventionner et rendre accessible à toutes et à tous un réseau scolaire présentant une gamme étendue d'écoles aux projets éducatifs variés.

Pourtant, si on creuse un peu cette question, on admettra que le choix de valeurs éducatives affichées est fort peu convaincant et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, le rôle de l'école est très centré actuellement sur *l'instruction*; or, apprendre à lire, à compter, étudier la biologie, l'histoire, les mathématiques et apprendre une langue seconde, tout cela fait l'unanimité. Les écoles privées doivent d'ailleurs, si elles veulent être subventionnées, se conformer aux programmes ministériels. Mais il en va aussi de même pour tout un faisceau de valeurs éducatives portées finalement par *toutes* les écoles : développer le respect de soi et des autres, l'ouverture au monde, etc. Ainsi, ce n'est pas la nature des apprentissages qui est en cause, mais bien les dispositifs en place pour les atteindre. Il est moins question de contenu et de finalité que de la qualité des moyens pour y arriver.

Osons un parallèle avec la santé. S'il existe, dans le monde des soins, quelques débats périphériques sur la pertinence et l'efficacité de soins de nature différente de la médecine officielle (homéopathie, acupuncture, suggestion hypnotique), ces questions n'interviennent que très peu dans le débat de la privatisation du système de santé. Il est bien davantage question de l'accès, plus ou moins rapide (attente dans les hôpitaux, disponibilité des chirurgies, des médecins, de la technologie de pointe, etc.), à des soins dont presque personne ne conteste la nature.

Il en est de même en éducation. Ce sont moins les valeurs morales préconisées par un projet éducatif qui font l'objet du choix parental réclamé, que la qualité des méthodes affichées et de l'encadrement des étudiants qui sont au jeu. Nous dirions qu'il y aurait un consensus social très fort autour de ce qu'il faut préconiser à ces chapitres pour obtenir les meilleurs résultats possibles. Le droit de choisir en éducation est moins une question de valeurs qu'une question de qualité perçue : comme dans la santé, pourquoi un individu ne pourrait-il pas, s'il en a les moyens, se payer un service haut de gamme ?

Si on reconnaît la pertinence des remarques qui précèdent, nous sommes d'emblée dans le domaine des choix sociaux ; nous croyons que c'est là que la question doit être examinée.



Dans la vraie vie : un choix parental individuel

Dans la vraie vie, il faut constater qu'en matière de fréquentation scolaire, les familles disposent actuellement, d'un certain « choix ».

Ce choix est limité par la question géographique (nombre d'écoles accessibles, présence ou pas d'école privée ou d'école à projets dans la région), par la question financière (une importante partie de la population ne peut tout simplement pas penser à défrayer les droits imposés par les écoles privées) ou par d'autres facteurs (échec, par exemple, à des examens d'admission).

Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur cet aspect des choses, mais nous voulons pour l'instant relever que la question de l'école privée, de l'école à projets ou de telle ou telle école publique, dans les faits, **se pose, pour la plupart des parents, d'abord et avant tout sur une base individuelle.**

À quelle école ira notre fils ou notre fille? Voilà la première question qui interpelle les parents, qu'ils soient ou non portés à tenir compte de la dimension sociale de la chose. Pour une famille qui dispose des moyens financiers nécessaires, et pour laquelle l'école privée est accessible, la question se pose dans les termes suivants : d'un côté, la perception d'un gain concret, immédiat et perçu comme important dans la qualité de l'éducation de son enfant et, de l'autre, une contribution diffuse, au mieux accessoire et discutable, à un meilleur système public. Pour beaucoup de parents dans cette situation, la question ne se pose même pas.

On peut penser que, dès que le choix est fait, l'utilité du débat social autour de l'existence de l'école privée devient un peu accessoire. On évoque souvent les cas de personnes progressistes, qui défendraient la nécessité d'un réseau public solide et bien financé... mais qui envoient leurs enfants à l'école privée, alléguant que la situation actuelle et concrète ne leur laisse pas... le choix.

Cet état d'esprit peut influencer le débat et justifier *a posteriori*, sur le plan des principes, un choix qui relève davantage du contexte que de positions de fond dans la pratique. Notons de toute manière que cela rétrécit le bassin des défenseurs de l'école publique et des pressions sociales en faveur de son renforcement.

Il y a donc, ici, un second obstacle à maintenir le débat sur le terrain des résultats sociaux voulus. Nous soutenons que le débat sur l'école doit chercher les paramètres d'un *système* complet et cohérent d'éducation. Le système actuel, de multiples manières, établit et encourage des inégalités : est-ce là ce qu'on veut? Souhaite-t-on le développement d'un « marché » de l'éducation? Si la réponse est négative, il faut promouvoir un encadrement législatif qui va dans la direction souhaitée.

Small is beautiful

Un troisième élément peut venir brouiller les cartes (particulièrement dans les rangs de la FNEEQ) lorsque le sujet des écoles privées est sur la table.

Entendre que « *la FNEEQ est contre les écoles privées* », cela peut être perçu comme une attaque ou un désaveu du travail qui se fait dans ces écoles.

Or, la question est tout autre. Nous sommes d'ailleurs, à la Fédération, mieux placés que d'autres pour connaître – et pour reconnaître – l'excellent travail qui se fait en général dans les écoles privées. L'engagement des enseignantes et des enseignants envers leurs étudiants y est certainement aussi complet que dans les écoles publiques : là n'est pas du tout la question.

On pourrait débattre du degré d'intoxication, dans le quotidien des écoles privées, du caractère élitiste que certaines d'entre elles portent et affichent en général. Il y aurait probablement à relever toute une gamme de réalités différentes à cet égard et c'est délibérément que nous ne voulons pas suggérer de telles discussions, dont la pertinence nous semble très éloignée du propos de ce texte.

Les méthodes pédagogiques, les exigences élevées et l'encadrement serré des étudiants sont, dans les écoles privées, mis en œuvre par des femmes et des hommes dévoués aux enfants qu'on leur confie. Nous conviendrons ici que c'est une tâche difficile, d'autant que les conditions de travail ne sont pas toujours, dans le privé, ajustées à celles du public... une exception notable dans le monde du travail!

Dire que la qualité du travail des enseignantes et des enseignants est en gros la même au privé et au public, cela relève pour nous du truisme. Dans les deux cas, on parle du même brevet, des mêmes études et du même permis d'enseigner. Les professeurs qui se retrouvent au secteur privé n'ont d'ailleurs pas nécessairement choisi d'y enseigner : lorsqu'on sort de l'université diplôme en poche et qu'une occasion d'emploi se présente, on la prend.

Ces remarques sont importantes, puisqu'elles situent les positions défendues par la FNEEQ sur un tout autre terrain que celui des comparaisons entre ce qui se fait dans les écoles privées et ce qui se fait dans les écoles publiques. Ce terrain est miné, parce que la sélection initiale des étudiants change tout.



Au-delà des nuances qu'on peut faire, l'école privée et les écoles à projets sélectionnent, ce que l'école publique ne fait pas. Dès lors, s'il existe des différences entre les exigences et l'encadrement entre les deux réseaux, ce n'est pas parce que l'un et l'autre auraient fait des choix éducatifs différents ; c'est que l'un a les moyens de sélectionner des étudiants pour lesquels ces exigences et encadrements sont applicables... et l'autre pas.

Plusieurs attributs de l'école privée sont à notre avis, sur le plan éducatif, fort intéressants. La taille de l'établissement, par exemple, qui permet souvent (mais pas toujours) de développer un sentiment d'appartenance plus important et qui joue beaucoup, tout autant pour les enseignantes et les enseignants que pour les étudiants. On peut aussi évoquer la richesse des activités parascolaires ou des projets éducatifs connexes, ainsi qu'une certaine autonomie dans la mise en œuvre du projet éducatif.

Pour imiter à cet égard les écoles privées, certaines écoles ont elles aussi mis en place des processus sélectifs. L'application de bonnes idées a un prix : celui de la sélection.

Ce qu'il faut retenir, c'est que l'opposition à un réseau privé parallèle au réseau public ne repose pas sur une critique de ce qui se fait au privé.

Pour un système public intégral

Le système public doit être le seul auquel l'État se consacre

Au cœur des positions défendues par la FNEEQ sur l'école privée, il y a cette conviction que l'on doit défendre l'éducation comme un droit. Ce droit n'est pas acquis dans tous les pays du monde, mais on pourrait prétendre qu'il l'est, dans cette société moderne qu'est le Québec. Quel enfant n'a pas accès, chez nous, à une éducation scolaire dont on pourrait défendre qu'elle est de qualité?

Dans la pratique, l'application et la promotion d'un droit posent nécessairement un certain nombre de questions, reliées aux modulations que peut prendre sa mise en œuvre. On peut, par exemple, considérer que l'accès à un travail décent devrait être reconnu comme un droit. Mais, même si on imagine une société de plein emploi, que doit signifier un « emploi décent »? À partir de quels critères en jugera-t-on?

En éducation, comme dans le secteur de la santé, on peut défendre le droit d'accès pour toutes et tous à une éducation de qualité, mais qu'est-ce que cela veut dire dans la pratique? À partir de quand considère-t-on qu'une éducation scolaire n'est pas «de qualité»? Est-il suffisant, à l'égard du droit à l'éducation, de ne considérer que l'accès physique au système, sans tenir compte, à titre d'exemple, de l'effet des déterminants socio-économiques, que l'école moderne n'a pas encore réussi à contrer? Pourquoi le droit à l'éducation pour toutes et tous devrait-il empêcher celles et ceux qui en ont les moyens de se payer davantage que le «service de base»? Peut-on, doit-on, empêcher des entreprises privées de suppléer, à des fins prétendument philanthropiques, à un financement insuffisant du gouvernement?

En 1963, le *Rapport Parent* – qui a déterminé les principales politiques d'éducation au Québec pendant la *Révolution tranquille* – a soutenu le principe d'une éducation accessible à tous, de l'école primaire jusqu'à l'université. «*La gratuité scolaire s'impose pour généraliser l'enseignement*», affirmait-on.

Le ministère de l'Éducation n'a toutefois pas jugé bon de rendre public le réseau des collèges classiques dirigés par diverses communautés religieuses. Aujourd'hui, notre réseau des écoles privées est essentiellement tributaire d'une demi-mesure adoptée à l'époque : les écoles privées reconnues d'intérêt public bénéficient d'un important financement public — environ 60 % de leur budget — et doivent se plier aux mêmes directives du MELS que les écoles publiques concernant les programmes et leur application.

Ce système est donc très différent de celui de l'Ontario, par exemple, dans lequel les écoles privées doivent subvenir à la totalité de leurs dépenses. Ces écoles, dont les droits de scolarité sont beaucoup plus élevés que ceux de la très forte majorité des écoles privées au Québec, peuvent aussi développer des projets éducatifs très divers, notamment portant sur une orientation religieuse prononcée. Elles réconfortent l'élite financière en créant des écoles ghettos pour enfants riches qui les renforcent dans leur position de dominants et les éloignent des autres classes sociales.

Le réseau d'écoles privées au Québec ressemble davantage à un réseau semi-public : les parents prêts à déboursier un montant qui équivaut environ à 40 % du coût de la formation auraient donc droit à quelques avantages. Les écoles privées les présentent avec fierté dans leurs publicités : encadrement personnalisé des étudiants, programmes enrichis, projets éducatifs particuliers, etc.

Les pratiques de sélection des étudiants au primaire et au secondaire, fondées sur les résultats scolaires, doivent être interdites tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé.

En fait, l'avantage réel d'envoyer leurs enfants à l'école privée, pour certains parents, consiste surtout à profiter de la sélection d'étudiants exercée par ces mêmes écoles. Cette sélection, appliquée dans une très forte majorité d'écoles privées, est parfois très restrictive. Elle introduit de jeunes étudiants dans un monde de compétition, ce qui laisse des séquelles chez certains, comme le montre le film *Les enfants du palmarès* de Marie-Josée Cardinal.

Le palmarès des écoles, publié dans la revue *L'actualité* et conçu par le très conservateur Institut Fraser, contribue à accentuer le phénomène. Les « meilleures » écoles sont celles qui font le plus de sélection et se distinguent en fait par leurs étudiants doués, qui ont réussi une série de tests exigeants à l'admission ; ce qui crée une demande encore plus grande envers les championnes du palmarès, toutes des écoles où la sélection est très serrée, et presque toutes privées. Ce qui peut mener aussi, on l'a vu avec le cas de l'école Charlemagne, à la tentation de tricher avec les résultats!



Pendant ce temps, l'école publique devient moins attrayante. Elle se retrouve avec une forte concentration d'étudiants difficiles, inadmissibles dans les écoles privées sélectives. Et surtout, elle doit se dispenser de la présence de nombreux étudiants doués, qui ont un effet d'émulation dans un groupe et contribuent à stimuler les étudiants plus faibles.

Réagissant à la « concurrence » du réseau privé, plusieurs écoles publiques ont mis en place des programmes spéciaux, dont l'accès n'est permis qu'au prix d'une certaine sélection. Cette situation, que le MELS ne semble d'ailleurs pas suivre de près, accentue sérieusement le niveau de ségrégation du système.

Nous croyons que tout cela crée un système scolaire injuste. Les écoles ou programmes qui peuvent se préoccuper du développement global de la personne sont réservées à certaines ou à certains... ne pourrait-on pas déduire que *tous* les jeunes devraient en bénéficier?¹⁷

Sur le plan financier, même si certaines écoles privées ont des fondations qui paient la scolarité de certains jeunes, il n'en reste pas moins que ce système est à deux vitesses : il favorise les plus aisés et fait que les plus pauvres étudient dans des conditions moins avantageuses. Au Québec, la médecine privatisée, favorisant les plus riches, soulève une vive opposition. Pourquoi cette situation serait-elle acceptée dans l'éducation?

Nous croyons qu'il ne peut exister, en santé comme en éducation, de demi-mesures sur le caractère public de l'action de l'État. À partir du moment où on considère comme un droit l'accès à une éducation de qualité, pour toutes et pour tous, il revient à l'État d'assumer cette responsabilité. On aura compris de la section précédente qu'il ne s'agit là ni d'un désaveu de l'excellent travail qui se fait dans les écoles privées, ni d'une charge à l'égard de choix individuels que permet la situation actuelle.

Dans cet esprit de recherche d'une école de qualité pour toutes et tous, qui soit affranchie de toute forme de sélection, il faut mettre un terme aux subventions publiques des écoles privées en intégrant progressivement les établissements privés au système public, dans le respect des personnels en place et sans préjudice aucun pour ces derniers au cours d'une phase de transition.

.....
¹⁷ Pour une analyse plus complète de cette question, voir : *Une école pour tout le monde*, comité école et société, avril 2006.

Préconiser un système d'éducation entièrement public et une école plus holistique doit nous amener à nous commettre sur la manière d'y arriver. C'est sur cette manière que les différentes organisations syndicales, qui se rejoignent pour réclamer la fin de l'école privée, diffèrent d'opinion.

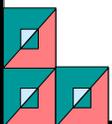
Cet aspect de la question est pourtant essentiel. Pour cheminer vers un système public complet, certains préconisent qu'on réduise progressivement les subventions aux écoles privées, de telle sorte à les obliger, à moyen terme, soit à se privatiser complètement, soit à passer au secteur public.

Une telle avenue comporte des risques évidents. Réduire graduellement les subsides publics aux écoles privées, c'est générer dans ces écoles une pression financière qui, au premier chef, risque de s'exercer sur les personnels en général et sur les enseignantes et les enseignants en particulier. De nombreux enseignants et enseignantes perdraient à tour de rôle leur emploi, et en conséquence, leurs avantages sociaux et leur ancienneté. L'érosion progressive des conditions de travail créerait des conditions de stress, des conflits internes, de difficiles choix de carrière, et probablement, pour certains, une longue période de chômage.

Dans ces conditions, l'intégration de certains de ces enseignants et enseignantes au secteur public — forcément très aléatoire — ne se ferait qu'au prix d'une perte d'avantages dont profitent entièrement leurs collègues du public. Il va sans dire que ce n'est absolument pas ce que nous souhaitons. Cette situation semblerait d'autant plus injuste que les enseignantes et enseignants qui se retrouvent au secteur privé, comme nous l'avons mentionné plus haut, n'ont le plus souvent pas choisi d'y enseigner. Une véritable solidarité entre enseignants impliquerait donc que l'on tienne compte de ces facteurs.

Au fil des ans, plusieurs établissements privés sont passés au système public ; la transition doit se faire dans le respect complet des personnels et des conventions collectives. Quatre de ces intégrations ont été réussies au sein de la FNEEQ : celles du collège Marie-Victorin, du collège Beauce-Appalaches, de l'école de musique Basile-Moreau et du Collège L'Assomption qui s'est intégré au cégep de Joliette.

Le cas du collège Marie-Victorin est particulièrement intéressant. Devant une baisse marquée de la « clientèle », et face à un important déficit, il paraissait évident que le collège ne pouvait plus survivre. En 1993, les actions du syndicat des professeurs, affilié à la FNEEQ, et d'autres instances du collège ont permis de convaincre la ministre de l'Éducation, Lucienne Robillard, de transformer ce collège privé en cégep, ce qui ne s'imposait pas d'emblée. Grâce à un « protocole de conversion », les enseignantes et enseignants qui avaient quitté le collège, et perdu leur



ancienneté, ont pu revenir et retrouver leurs pleines conditions d'emploi. La conversion a été un véritable succès : plus personne ne doute aujourd'hui de l'importance d'avoir un cégep public à Montréal-Nord et le collège reçoit actuellement environ 3 700 étudiants.

D'autres tentatives, par contre, ont posé des difficultés qui montrent bien les écueils à surmonter, particulièrement s'il est question de fusion plutôt que du changement de statut d'une école conservant ensuite sa pleine autonomie. On avait envisagé par exemple une intégration au cégep de Lévis-Lauzon du Collège de Lévis, qui s'est retrouvé en forte baisse d'effectifs il y a quelques années. Or, dans les modalités envisagées, les enseignantes et les enseignants de l'école privée se seraient retrouvés à la fin de la liste d'ancienneté des départements concernés. Tout en reconnaissant qu'il y avait là une difficulté à résoudre, puisque les professeurs en place dans le cégep public avaient aussi leurs droits, on peut reconnaître que ce type d'intégration ne pouvait convenir.

Rien ne nous empêche de penser qu'une intégration systématique puisse être mise en place à l'échelle du Québec, la condition sera bien sûr qu'on y mette les fonds nécessaires et qu'une politique d'intégration intelligente soit élaborée. Il faudra qu'un gouvernement en ait la volonté politique, encouragé par une population sensibilisée à cette question.

Conclusion

Cette école que nous voulons

L'objectif d'une éducation équitable, de qualité, accessible à tous, ne peut vraiment s'atteindre que dans un système public généralisé et adéquatement financé. Ceci nous mettrait aussi plus facilement à l'abri des nombreuses tentatives de marchandisation de l'éducation qui viennent affecter la qualité de l'enseignement à travers le monde.

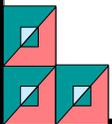
Voilà pourquoi la FNEEQ a toujours défendu l'élimination d'un système développant parallèlement un secteur public et un secteur privé. L'expérience nous a démontré que ce système finit par avantager ceux qui peuvent payer ; le problème de la sélection scolaire, qui favorise les écoles privées, en fait aujourd'hui la preuve.

Il ne faut pas considérer l'état actuel de notre système d'éducation comme une fatalité. Des pays comme la Finlande ont montré qu'il est possible de développer un système d'éducation des plus performants avec des écoles entièrement gratuites et non sélectives, pour l'essentiel de l'éducation de base. Pourquoi ne pas adopter ici un modèle de ce genre, nettement plus juste?

L'objectif n'est pas bien sûr de défendre une éducation uniforme et qui ne tient pas compte de la diversité des individus et des intérêts. Il ne s'agit pas d'interdire les écoles à projets : il pourrait au contraire y en avoir partout! Les projets particuliers de certaines écoles privées pourraient se poursuivre dans le public, mais gratuitement et sans sélection.

Un tel changement dans notre système d'éducation ne pourra pas se faire sans de profondes modifications qui toucheraient l'ensemble de la société québécoise et impliqueraient d'importants choix de société. Le choix d'une éducation publique de qualité ne se fera pas sans un processus important de redistribution de la richesse, qui passera entre autres par une réforme majeure de la fiscalité, ce qui irait à l'encontre des propositions de tarification des services publics — et de l'éducation en particulier — prônées par plusieurs organisations, partis politiques et groupes de pression. Nous croyons pourtant que les mesures que nous défendons sont nécessaires pour donner à tous une éducation accessible et de qualité, ce qui est un bien d'une valeur incommensurable.

Il n'est pas suffisant de soutenir ces positions. Il faut aussi nous mettre en piste pour les défendre. Nous encourageons nos syndicats à diffuser le plus largement possible notre prise de position, que nous avons éclaircie et détaillée dans ce document, ainsi que nous en avons eu le mandat lors du 28^e Congrès de la FNEEQ. Nous croyons ainsi justifié que la FNEEQ s'associe à la campagne de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en faveur de l'école publique; même si nos positions divergent sur la façon de mettre fin à l'école privée subventionnée, nous sommes convaincus qu'il est possible d'entretenir le dialogue et de nous rassembler autour de positions communes.

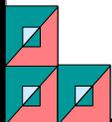


ANNEXE 1

Les 10 établissements privés qui accueillent exclusivement des étudiants en difficulté d'apprentissage, de comportement ou handicapés (EHDA) ¹⁸	
ÉCOLES	MISSION
Centre académique Fournier (Primaire et secondaire)	École spécialisée pour enfants présentant des troubles du comportement avec ou sans trouble associé. Tous les enseignants sont orthopédagogues. On y offre des services à temps plein d'éducateurs, de psycho-éducateur et de psychologue. L'enseignement y est individualisé et l'emphase est mise sur la rééducation académique et comportementale. On accorde un accent particulier sur la réintégration scolaire et sociale.
Centre d'intégration scolaire Inc.	Établissement géré par une corporation à but non lucratif. On y accueille des jeunes en difficulté de comportement dont l'âge varie entre 6 et 16 ans . Le Centre, à titre d'école ressource, offre des services spécialisés à des étudiants provenant de 15 commissions scolaires de l'Île de Montréal et de la périphérie.
Centre François-Michelle (Primaire et secondaire)	L'effectif étudiant est composé d'enfants (4 à 12 ans) présentant une déficience intellectuelle légère et dont le potentiel est ralenti par des problèmes associés : langage, perception, motricité, comportement, atteintes neurologiques. Les actions du Centre visent une intégration dynamique des jeunes au plan social et au plan professionnel ainsi que l'actualisation de leur potentiel, en leur offrant un milieu scolaire stimulant et adapté à leurs besoins. Le développement de l'autonomie dans tous les domaines y est privilégié. Au niveau du secondaire, on parle d'adolescents et de jeunes adultes (12 à 21 ans) présentant une déficience intellectuelle légère et dont le potentiel est ralenti par des problèmes associés : langage, perception, motricité, comportement, atteintes neurologiques. Les actions du Centre visent une intégration dynamique des jeunes au plan social et au plan professionnel ainsi que l'actualisation de leur potentiel, en leur offrant un milieu scolaire stimulant et adapté à leurs besoins. Le développement de l'autonomie dans tous les domaines y est privilégié. La formation est axée sur l'emploi.
Centre pédagogique Lucien-Guilbault	École spécialisée dispensant, au sein de groupes restreints, un enseignement personnalisé à des étudiants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ayant des troubles associés tels la déficience motrice légère, organique, la dyslexie-dysorthographe sévère. Elle offre également les services particuliers et complémentaires suivants : orthopédagogie, psychologie, éducation spécialisée, orthophonie, psychoéducation et ergothérapie.

¹⁸ D'après l'Annuaire de la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) <http://www.annuairefeep.com/> .

<p>Centre Psycho-Pédagogique de Québec Inc. (Primaire et secondaire)</p>	<p>Une corporation à but non lucratif gère le Centre Psycho-Pédagogique, une institution d'enseignement primaire et secondaire mixte, connue sous le nom de l'École Saint-François. On y reçoit une clientèle d'étudiants en difficulté de comportement. L'école dessert principalement le territoire de la région de Québec et de Chaudière-Appalaches mais accueille aussi des étudiants de tout l'est de la province.</p>
<p>École À Pas de Géant / Giant Steps (Préscolaire, primaire et secondaire)</p>	<p>Nom officiel : <i>Institut canadien pour le développement neuro-intégratif</i>. L'établissement a été fondé en 1983. Il recourt à l'adaptation scolaire. Ses activités sont regroupées en éducation préscolaire 4-5 ans (<i>Un petit pas</i>), en enseignement primaire (<i>À pas de géant</i>) et au secondaire (<i>Un pas en avant</i>). Ses étudiants sont tant francophones qu'anglophones. Ses particularités se situent dans sa mission d'éducation et d'intégration scolaire des enfants autistes. Elle peut compter sur une grande équipe d'intervenants.</p>
<p>École orale de Montréal pour les sourds Inc.</p>	<p>L'École orale offre l'éducation auditive orale en anglais. L'école sert environ 240 étudiants, âgés de 0 à 21 ans, qui vivent avec une surdité dont la gravité varie de <i>modérée à profonde</i>. La plupart des étudiants sont intégrés dans leur école de quartier et reçoivent les services d'un(e) enseignant(e) spécialisé(e) de l'EMS. L'audition est au cœur de l'approche auditive orale et, grâce aux prothèses auditives et aux implants cochléaires, les enfants s'engagent sur la voie du langage, de la lecture et de l'écriture.</p>
<p>École oralise de Québec pour enfants sourds</p>	<p>L'école oralise de Québec pour enfants sourds est une école qui prépare les enfants sourds, communiquant en langue française orale, à s'intégrer avec succès au réseau scolaire régulier.</p>
<p>École Peter Hall Inc. (Campus Ouimet)</p>	<p>Elle dessert une clientèle mixte de 4 ans à 21 ans, anglophone et francophone, qui présente une déficience intellectuelle légère à profonde, avec ou sans handicaps associés, ainsi qu'une clientèle présentant des troubles envahissants du développement et des troubles de l'ordre de la psychopathologie. L'École Peter Hall dessert la grande région de Montréal et la périphérie. En plus d'un plan d'enseignement individualisé, propre à chaque étudiant, l'école fournit en complémentarité les services de psychologie, d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie.</p>
<p>École Vanguard Québec Ltée (Primaire et secondaire)</p>	<p>Corporation privée à but non lucratif reconnue d'intérêt public, l'École Vanguard, fondée en 1973, offre des services d'enseignement en français et en anglais, aux ordres primaire et secondaire, à des étudiants (filles et garçons) d'intelligence normale présentant des difficultés graves d'apprentissage. L'école offre des services d'orthopédagogie, de psychologie, d'orthophonie. Sa clientèle se recrute dans l'île de Montréal et sa région. Offre le curriculum régulier à des étudiants en difficulté d'apprentissage.</p>



ANNEXE 2

ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES PRIVÉS PAR RÉGION (MEMBRES DE LA FEEP)		
Région	Nombre d'établissements	FNEEQ
1 BAS-SAINT-LAURENT	2	1
2 CAPITALE-NATIONALE	25	3
3 CENTRE-DU-QUÉBEC	7	0
4 CHAUDIÈRE-APPALACHES	7	1
5 CÔTE-NORD	2	0
6 ESTRIE	15	2
7 LANAUDIÈRE	10	3
8 LAURENTIDES	8	0
9 LAVAL	7	0
10 MAURICIE	6	0
11 MONTÉRÉGIE	32	4
12 MONTRÉAL	62	13
13 OUTAOUAIS	6	0
14 SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN	4	1
15 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	33	0
16 CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES	5	0

BIBLIOGRAPHIE

Déclaration du Regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique :
Le gouvernement doit mettre fin au financement public des écoles privées.

FAE (Fédération autonome de l'enseignement). Communiqué de presse.
<http://www.lafae.qc.ca/utilisateur/documents/communiqué%2009-10/091007%20Communiqué%20-%20Étude%20financement%20public%20et%20mythes.pdf> .

FAE. *Le financement public des écoles privées : mettre fin aux mythes!*, octobre 2009.

FEEP (Fédération des établissements d'enseignement privés). *Annuaire de l'enseignement privé de la Fédération des établissements d'enseignement privés.*
<http://www.annuairefiep.com/>

FEEP. *Document sur l'enseignement privé*, février 2006.

FEEP. *Rapport annuel au ministre 2005-2006.*

FEEP. *Rapport annuel 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009.*

FNEEQ. *Le financement public de l'école privée*, Comité école et société, juin 2005.
http://www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/instances/Conseils_fdxraux/CF05-06-01/Le_financement_public_de_lxcole_privxe_mai05.pdf .

FNEEQ. *Une école pour tout le monde*, Comité école et société, avril 2006.

GARON, Jean-Denis. 2006. *Retrait des subventions aux écoles primaires et secondaires privées : Évaluation de l'élasticité de la demande*. Notes de recherche, no 59, CSQ.

IRÉC. *Il faut voir les choses autrement*, sous la direction de Robert Laplante, mars 2010.

MELS. *Indicateurs de l'éducation*. 2009.

MELS. *Le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire québécois : Années scolaires 2005-2006 – 2006-2007 – 2007-2008 – 2008-2009 – 2009-2010*.

MELS. *Règles budgétaires pour les années scolaires 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire – Établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions*.

MELS - Secteur de l'information et des communications. *Statistiques de l'éducation – Enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*. (Édition 2005).

http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_edu/donnees_05/StatistiquesEducation2005_45379_4.pdf .

MAROIS, Jacques. *La situation de l'enseignement privé dans les dix provinces canadiennes*. Étude réalisée pour le compte de la FEPP. 2005.

MASSÉ, Denis. *La situation socio-économique des clientèles du réseau de l'enseignement privé*. Étude réalisée pour le compte de la FEPP. 2005.

RIOPEL, Martin. *Les effectifs et la réussite au réseau collégial privé: une étude comparative*. 2004.

VERMOT-DESROCHES, Bernard (*et al.*). 2007. *Le financement public de l'enseignement privé au Québec*. Étude menée pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Collaboration : Claire Verret de la Durantaye, professeure ; Izold Guihur, professionnelle de recherche.

http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/modesFinancement/pdf/etablissements_prives.pdf

COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

